

République Française - Département du var  
Ville du Lavandou - Caisse des écoles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 16 MARS 2023

Nombre de membres élus : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 6

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à douze heures et quinze minutes, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme. Frédérique CERVANTES, Mme Nicole GERBE, M. Gilles COLLIN, Mme Corinne FERRAND, Mme Laurence MOUTET, Mme Myriam BINOIS

Absents excusés : Mme Nathalie JANET, Mme Laurence TOUZE

Quorum : 5

Date de la convocation : 2 mars 2023

N° délibération : 7-2023

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Le Président, dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de Compte Administratif de la Caisse des écoles du Lavandou de l'exercice 2022, et procède à la présentation détaillée de ce document.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner Madame Frédérique CERVANTES, Adjointe aux Affaires Scolaires, en qualité de Présidente de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Frédérique CERVANTES est élue présidente de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Considérant la transmission du compte de gestion 2022 de la caisse des écoles de la ville du Lavandou par le comptable public, receveur municipal,

Après s'être fait présenter en détail le compte administratif 2022 de la Caisse des écoles de la Ville du Lavandou par Monsieur le Président,

Après avoir constaté que Monsieur le Président a quitté la séance préalablement au déroulement du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE avec 6 voix pour

ADOpte le compte administratif 2022 de la Caisse des Ecoles de la Ville du Lavandou, dont la balance générale est arrêtée comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2022	Fonctionnement	473 306.23 €	454 936.79 €
	Investissement	11 605.44 €	42 084.36 €
Reports 2022	Fonctionnement		59 673.41 €
	Investissement		42 271.54 €
Résultat de clôture 2022	Fonctionnement		41 303.97 €
	Investissement		22 694.35 €
Résultat cumulé 2022			63 998.32 €

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président  
Gil BERNARDI



Date de publication :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.*